

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Vu la délibération 2022-36 du conseil d'université du 5 juillet 2022 relative au contrat pluriannuel du Site Occitanie-Est 2021-2026.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents :	16
Dont membres ayant voix délibérative :	15
Membres représentés ayant voix délibérative :	1
Quorum :	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

La signature du contrat de la Coordination Territoriale Occitanie Est pour les années 2021-2026 joint en annexe est approuvée.

Fait à Nîmes le :

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Coordination Territoriale Occitanie Est



CONTRAT PLURIANNUEL DE SITE OCCITANIE EST 2021-2026

VOLET COMMUN

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Contrat de la Coordination territoriale Occitanie Est pour les années 2021-2026

entre

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

représenté par

Madame Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

d'une part,

Les membres de la coordination territoriale Occitanie Est :

- L'Université de Montpellier (UM),
représentée par Philippe Augé, président de l'UM ;
- L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM)
représentée par Pascal Dumy, directeur de l'ENSCM ;
- L'Université Paul-Valéry Montpellier 3 (UPVM3),
représentée par Anne Fraïsse, présidente de l'UPVM3 ;
- L'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD),
représentée par Yvan Auguet, président de l'UPVD ;
- L'Université de Nîmes,
représentée par Benoît Roig, président de l'université de Nîmes

d'autre part

Sommaire

I. Présentation générale	4
II. Axes stratégiques et objectifs	5
Axe 1 : Favoriser le maillage territorial de l'enseignement supérieur.....	5
Axe 2 : Placer l'étudiant au cœur de la politique de site	6
Axe 3: Favoriser la visibilité et l'attractivité du site à l'international.....	7
Axe 4 : Poursuivre les actions de politique de site	8
III. Mise en œuvre du contrat.....	11
IV. Récapitulatif des indicateurs et des jalons.....	12
Annexes	16

I. Présentation générale

La Région Occitanie, née de la fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées au 1er janvier 2016, se caractérise par la forte présence d'établissements d'enseignement supérieur (universités et écoles), autour de deux importants pôles universitaires, Toulouse et Montpellier.

La structuration régionale de l'enseignement supérieur s'articule autour de deux regroupements :

- A l'ouest, la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) « Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées » (créée par décret du 10 juin 2015).
- A l'est, la convention de coordination territoriale d'Occitanie Est.

Cette convention de coordination a été créée à la suite de la dissolution de la ComUE LRU (Languedoc-Roussillon Universités) par décret n° 2019-1599 du 31 décembre 2019. Elle rassemble les universités de Montpellier (UM), Montpellier Paul Valéry (UPV), Nîmes, Perpignan (UPVD), l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier (ENSCM), qui ont décidé de contribuer collectivement au renouveau de la politique de site en favorisant la mise en place de projets fédérateurs ambitieux, sur l'ensemble de leurs implantations, orientés autour de toutes formes d'interactions avec leurs partenaires. Ils affirment une ambition partagée, un socle de valeurs de conviction et de confiance commun ainsi que des principes fondateurs communs de collégialité, subsidiarité et transparence. Au moyen de la convention, les établissements signataires se sont engagés à poursuivre et à amplifier les actions précédemment portées par la ComUE LRU, à mettre en œuvre des actions nouvelles, et à faire vivre le rapprochement sous la forme d'une coordination régulière de leurs missions de formation et d'insertion professionnelle, de recherche et d'innovation, d'internationalisation et de vie de campus, dévolues par la loi.

La transformation de la politique de site s'est effectuée dans le respect total du travail accompli par les équipes de la ComUE LRU et de celui du devenir de son personnel. Ainsi, l'ensemble des personnels a été réaffecté dans l'un des établissements signataires de la convention pour le compte de la politique de site. Il a également été acté de conserver les personnels dans un environnement géographique central qu'est Montpellier.

Le mode de gouvernance de la coordination se caractérise par une organisation très souple, qui permet de décider rapidement des orientations des actions de la politique de site. Ces actions communes sont à géométrie variable en termes de participants et peuvent ne concerner qu'une partie des membres de l'association. Ainsi, chaque établissement peut capitaliser sur ses spécificités et ses succès, mais tout en œuvrant en commun au service du rayonnement du site.

Cette coordination territoriale en Occitanie Est représente un site d'excellence notamment marqué par :

- la complémentarité des spécificités de chaque établissement : Ecologie et santé pour l'UM, SHS pour l'UPV, Energie et environnement pour l'UPVD, Risques et Design pour l'Unîmes, Chimie pour l'ENSCM ;
- les nombreux succès de chacun de ses membres, aux niveaux régional, national (I-site, Labex) et international (H2020, Horizon Europe).

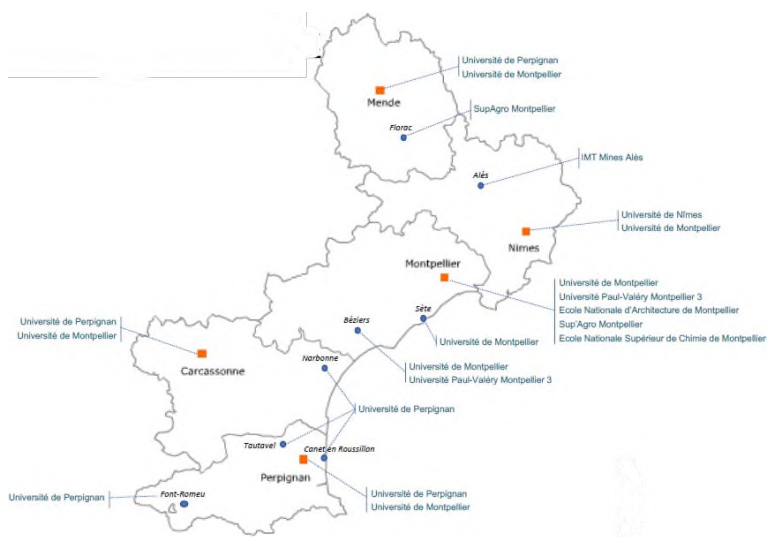
Les orientations stratégiques de cette nouvelle politique de site renforcent d'une part les actions initiées par la ComUE LRU et, d'autre part, ouvrent la voie à des synergies non exploitées précédemment dans divers autres domaines. Il s'agit principalement par l'ensemble des actions et opérations menées conjointement et pour l'ensemble du site de :

- contribuer à la visibilité et à l'attractivité du site au national et à l'international,
- permettre des interactions interuniversitaires dans la formation et dans l'entrepreneuriat,
- favoriser la vie de campus, les conditions de vie et de réussite étudiante.

L'ambition ainsi portée par le contrat quinquennal 2021-2026 se décline autour des axes stratégiques suivants, pensés dans un esprit collaboratif mais en parfait respect des objectifs et stratégies de chacun des établissements de la coordination territoriale.

II. Axes stratégiques et objectifs

Axe 1 : Favoriser le maillage territorial de l'enseignement supérieur.



Les études supérieures universitaires sont réparties sur le territoire de l'académie de Montpellier selon la carte ci-contre. En complément de la métropole montpelliéraine, les villes universitaires dites d'équilibre jouent un rôle primordial de démocratisation de l'enseignement supérieur et de réduction de la fracture territoriale, sur un territoire comme l'Occitanie, marqué par de fortes disparités entre unités urbaines métropolitaines et territoires ruraux.

Objectif 1 : Accroître l'attractivité des villes d'équilibre

En Occitanie Est (carte ci-contre), les villes universitaires d'équilibre (VUE) présentent globalement trois typologies différentes : (1) celles possédant des universités de plein exercice, des antennes d'autres universités et des établissements délivrant des formations post-bac (Nîmes et Perpignan), (2) celles possédant des antennes d'université et d'autres établissements délivrant des formations post-bac proches des métropoles et des universités de plein exercice (Sète, Béziers et Carcassonne), et (3) celles possédant des antennes d'université et d'autres établissements délivrant des formations post-bac plus isolées des métropoles (Mende et Font-Romeu).

Les besoins pour chacune de ces typologies sont différents, tant dans leur infrastructure, que dans l'animation de la vie universitaire. Cependant, leur développement nécessite une concertation des acteurs concernés par des initiatives et projets en lien avec l'enseignement supérieur sur les territoires. Ainsi, dans le cadre du contrat, il s'agira de répondre aux besoins des territoires en matière d'enseignement supérieur, et d'en développer les atouts et valeurs ajoutées, notamment en termes de vie étudiante. En effet, les étudiants des VUE appartiennent généralement à plusieurs établissements (lycée, école, Institut de Formation en Soins Infirmiers, université) et n'interagissent que faiblement. Cette diversité n'est pas propice à une vie et une animation étudiante. Par ailleurs, les services à l'étudiant (santé, sport, culture) sont faiblement disponibles dans ces structures, ce qui représente un frein à l'activité et l'animation des étudiants. Ces freins à l'attractivité des VUE doivent être discutés entre les acteurs (universités, autres organismes de formation, collectivités, acteurs économiques) des territoires qui devront travailler à la co-construction d'une feuille de route permettant de les lever.

Indicateur 1 : Evolution du nombre d'étudiants du site inscrits dans les VUE

- Nombre d'étudiants inscrits dans les VUE de type (1)
- Taux d'étudiants du site inscrits dans les VUE de type (1)
- Nombre d'étudiants inscrits dans les VUE de type (2)
- Taux d'étudiants du site inscrits dans les VUE de type (2)
- Nombre d'étudiants inscrits dans les VUE de type (3)
- Taux d'étudiants du site inscrits dans les VUE de type (3)

Jalon 1 : Elaboration d'une feuille de route relative au développement de l'attractivité des VUE (2023)

Objectif 2 : Accentuer le maillage de l'ESRI – soutien aux campus connectés

L'Occitanie Est possède des territoires particulièrement isolés des grandes agglomérations et des centres universitaires. Aucune offre de formation en études supérieures n'est disponible sur place. Difficile pour certains apprenants d'envisager des études dans les villes de Montpellier, Nîmes ou Perpignan, qui se trouvent à plus d'une heure de route du territoire. L'enclavement géographique et l'éloignement des centres urbains ont diverses incidences notables : problèmes de transport, manque d'ambition et ressources culturelles moindres, à moduler toutefois en raison de l'engagement de nombreux partenaires et de la présence d'associations actives et innovantes sur le territoire. Même si de façon objective, cet enclavement doit être relativisé, il reste présent dans les représentations des usagers et des individus. A cela s'ajoute la réalité d'une population étudiante dont les ressources sociales et financières sont parfois défectives.

La coordination territoriale doit jouer un rôle dans l'accès à l'enseignement supérieur à la plus grande part des bacheliers qui le souhaitent en soutenant de nouvelles initiatives telles que l'extension des campus existants, le soutien aux campus connectés existants et/ou en création.

Indicateur 2 : Evolution des étudiants inscrits dans les campus connectés
- Nombre d'étudiants inscrits dans les campus connectés

Axe 2 : Placer l'étudiant au cœur de la politique de site

Les établissements d'enseignement supérieur ont toujours accordé une place principale à leurs étudiants en les accompagnant tout au long de leur parcours universitaire mais également en déployant de nombreux services à l'étudiant, nécessaire à leur vie étudiante. L'ambition de cet axe est de mutualiser sur le site les actions et initiatives en faveur des étudiants notamment en ce qui concerne les objectifs suivants :

Objectif 1 : Santé et prévention

La réussite et la qualité de vie des étudiants sont étroitement liées à l'état de santé physique et/ou psychologique.

Si l'enquête de l'Observatoire national de la vie étudiante (2018) sur la santé des étudiants indique qu'ils ont globalement une perception plutôt positive de leur état de santé, près d'un tiers de la population étudiante des universités déclare avoir renoncé à des soins ou des examens médicaux pour des raisons financières au cours des 12 mois précédant l'enquête. De surcroît, la crise sanitaire a entraîné une forte progression des sensations de mal-être des étudiants et l'accroissement de problématiques de stress, de détresse psychologique ou encore d'addictions... Cette même période a également mis en lumière la précarité de certains étudiants qui n'arrivent plus à se nourrir, se loger et se soigner correctement.

Si chaque établissement œuvre avec force et détermination pour lutter contre ces phénomènes auprès de ses propres étudiants, une stratégie collective, une coordination des services et des dispositifs des services de santé universitaires, via un réseau dédié semble indispensable.

Ainsi, le projet vise d'une part à répondre à cette urgence de santé en réalisant des campagnes d'information d'envergure pour l'accès à la santé mais aussi en mettant en place des consultations en ligne mutualisées (notamment par des spécialistes très difficilement mobilisables).

D'autre part et au regard des situations d'extrême fragilité de certains étudiants, sera déployée une cellule d'appel en soirée et le week-end. Ce dispositif pour les étudiants en détresse aura pour objectif d'offrir un accompagnement aux étudiants, y compris en anglais, et de les orienter le cas échéant vers les services les plus adaptés à leur situation et notamment les services de santé universitaires.

D'autres dispositifs, y compris de pair à pair, de prévention (soirées responsables, lutte contre les addictions, information sur les maladies sexuellement transmissibles...) seront également mis en œuvre.

Enfin, sera privilégié le bien-être étudiant par la mise en place d'actions concertées et communes autour par exemple de l'alimentation équilibrée, en relation étroite avec les services du CROUS, ou encore du sport.

Indicateur 3 : Evolution des actions de santé et de prévention

- Nombre d'actions de prévention réalisées au niveau du site
- Nombre d'étudiants pris en charge par les services afférents

Objectif 2 : Des campus en relation

La période de crise sanitaire a fortement démontré que la socialisation est un enjeu majeur du parcours étudiant et cela va de pair avec la lutte contre l'isolement. En effet, la détresse psychologique décrite par les étudiants est moins la conséquence d'un manque d'amphithéâtre que d'un manque d'interactions sociales. L'autonomie que doit acquérir un étudiant pour son parcours universitaire ne doit pas être synonyme d'isolement. Pour lutter contre ce risque, il est important de favoriser le lien social entre les étudiants eux-mêmes, et entre les étudiants et le territoire.

Chaque établissement propose de nombreuses activités pour faire vivre son campus, qu'elles soient culturelles, sportives, associatives, sociales.

Dans le cadre d'une politique de site, il est important que les campus soient en relation, au sens de partage d'expériences, aide à la duplication des initiatives d'un campus à un autre, d'expérimentation sur un site avant déploiement sur les autres ou encore d'initiatives communes sur plusieurs sites.

Distribution gratuite de serviettes hygiéniques, épicerie solidaire, action de développement durable, évènement de e-sport, sont autant d'initiatives menées sur un établissement et transposables dans les autres établissements.

Le contrat 2021-2026 poursuivra cette dynamique de partage et de mutualisation d'actions de vie étudiante.

Indicateur 4 : Développement des relations entre les campus

- Nombre d'actions de vie étudiante mutualisées (associant au moins 2 établissements)

Jalon 2 : Point d'étape sur la réalisation des événements communs à au moins deux établissements du site (2022)

Axe 3: Favoriser la visibilité et l'attractivité du site à l'international

L'attractivité internationale fait partie de la stratégie de chacun des établissements, avec des ambitions qui leur sont propres, que ce soit au niveau de l'internationalisation des formations à tous les niveaux, des mobilités sortantes et entrantes, des collaborations internationales, et des projets de recherche.

Ces stratégies d'établissement sont cependant en cohérence et rencontrent les mêmes difficultés et problématiques. Au cours de la période 2021-2026, la coordination permettra de renforcer les synergies entre les différentes actions internationales et de véhiculer, communiquer, diffuser et incarner l'excellence du site Occitanie Est. Les objectifs ci-dessous seront notamment poursuivis.

Objectif 1 : Amplifier l'accueil des étudiants étrangers

L'attractivité du site à l'international passe en premier lieu par l'excellence de la formation qui y est dispensée, mais également par la qualité de l'accueil et la vie étudiante qui sont proposées aux étudiants internationaux. En effet, la découverte d'un nouveau pays, l'adaptation à une nouvelle langue, une nouvelle culture, la possibilité d'interagir avec des compatriotes sont des paramètres extrêmement déterminants dans le choix de destination étrangère.

Si chaque établissement agit pour apporter les meilleures conditions d'accueil de ses étudiants internationaux, la coordination permet de mutualiser un certain nombre d'initiatives permettant une visibilité du site, un accueil de qualité, une mise en relation avec les compatriotes.

Le SAIEC (Service Accueil International Étudiant/ Chercheur), guichet multiservices interuniversitaire, développe, depuis 2009, une offre de services gratuite pour les étudiants et chercheurs internationaux désireux de séjourner en Occitanie. Le Label « Bienvenue en France » décerné en 2019 au SAIEC atteste

de cette qualité d'accueil. Le SAIEC a pour particularité de regrouper, en un seul lieu, toutes les informations et/ou services dont le public international a besoin :

- Un guichet unique ouvert toute l'année avec ou sans rendez-vous pour accompagner le public international dans les démarches administratives dématérialisées (visa, titre de séjour, CPAM, CAF...) et dans la recherche de logement. Ce guichet unique de Montpellier a été pérennisé et adapté, en particulier dans les Pyrénées-Orientales et le Gard. Depuis septembre 2021 ouverture d'un « Welcome desk » à l'université de Perpignan via Domitia.
- Une plateforme online « e-international welcome desk » (assistant numérique personnalisé trilingue français/anglais/chinois).
- Le centre de services EURAXESS Occitanie-Est (accompagnement personnalisé et assistance gratuite aux doctorants/chercheurs internationaux et famille avant et après leur arrivée).
- Le parrainage international à Montpellier, Nîmes et Perpignan (dispositif d'accueil personnalisé pour les étudiants internationaux nouvellement arrivés).

La formation aux langues, la découverte du territoire et la mise en relation des sites, les parrainages et rencontres (Erasmus Days), le soutien aux étudiants en difficulté, les outils d'aide et d'accueil des étudiants demandeurs d'asile et/ou réfugiés sont autant d'actions mutualisées qui seront mises en place par la coordination. Un comité attractivité et rayonnement international est notamment en charge de ces actions communes.

Les locaux de l'ex Comue pourraient être un lieu central de gestion, de rencontre, d'animation et d'échange de tous les étudiants internationaux du site, que ce soit en présentiel ou en distanciel. Ils pourraient évoluer vers une cité internationale à Montpellier qui se déclinerait en antennes sur les autres sites et universités.

Indicateur 5 : Développement de l'internationalisation du site

- Part des étudiants internationaux en L et M sur l'ensemble des étudiants de L et M au niveau du site
- Part des doctorants internationaux sur l'ensemble des étudiants en D au niveau du site

Jalon 3 : Bilan des actions communes initiées par le comité attractivité et rayonnement international de la coordination territoriale (2024)

Axe 4 : Poursuivre les actions de politique de site

Les établissements signataires de la convention de coordination territoriale sont engagés dans la poursuite des actions communes de politique de site, dont certaines ne concernent pas tous les partenaires.

Jalon 4 : signature d'une convention d'association de L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier (ENSAM) à la coordination territoriale (2021)

Objectif 1 : Actions communes en faveur de la formation et la recherche

En termes de formation, l'objectif principal de chaque établissement concernant ses étudiants est bien évidemment leur réussite, leur projet professionnel, la qualité de leur insertion professionnelle. Cette ambition est partagée par l'ensemble des établissements. Apprentissage, formation continue, formation doctorale, formation des professeurs font l'objet d'attentions particulières dans le cadre de la politique de site.

Cette démarche de coordination territoriale s'appuie sur un portail de présentation de l'offre de formation et également sur un comité formation (tel que prévu dans la convention de coordination territoriale) qui travaille et échange sur les pratiques et innovations pédagogiques des établissements signataires de la convention, les modalités des formations continues, ou les possibilités de travail en commun sur des filières en tension. Un premier exemple de cohésion interuniversitaire concerne la réforme des études de santé, pour laquelle les trois universités de Montpellier Paul Valéry, Perpignan et Nîmes se sont unies avec l'Université de Montpellier pour proposer des Licences Accès Santé (LAS), en complément du Parcours Accès Santé Spécifique (PAS). L'ensemble des 4 universités se sont également entendues pour le placement en L2 des étudiants dits "reçus-collés", c'est-à-dire les étudiants non admis en seconde année de l'une des filières santé mais ayant obtenu les ECTS nécessaires au passage en seconde année universitaire.

S'agissant de la recherche, la particularité du site est la présence de l'ISITE de l'établissement public expérimental (EPE) Université de Montpellier dont l'ENSCM est établissement-composante, mais qui ne concerne pas les Universités Paul-Valéry, de Nîmes et de Perpignan.

Cependant, la recherche connaît une action traduisant une coopération entre les établissements au niveau de la Maison des Sciences de l'Homme SUD (MSH Sud), qui fédère des projets pluri et interdisciplinaires de recherche (UM et UPV sont co-tutelles, UPVD et Unîmes partenaires).

La recherche se retrouve également au travers des collèges doctoraux. En effet, deux collèges doctoraux coexistent en Occitanie Est et collaborent très bien notamment via leur offre de formations mais également via des actions communes comme par exemple « ma thèse en 180s ».

Un comité recherche et valorisation est également en charge de proposer des actions communes en relation notamment avec les défi-clés définis par la région Occitanie. Les établissements pourront également répondre à des appels à projets de type PIA, projets européens ou tout autre appel à projets structurant et d'excellence.

Enfin, des conventions de partenariat avec des acteurs de l'ESRI de l'Occitanie Est pourront être signées afin d'accroître les synergies tant en formation qu'en recherche.

Indicateur 6 : Actions mutualisées inter et pluridisciplinaires émanant de la MSH Sud et traduisant une coopération scientifique entre les établissements du site

- Nombre de projets mutualisés émanant de la MSH Sud et associant au moins 2 établissements du site

Jalon 5 : Bilan des actions communes initiées par le comité formation de la coordination territoriale (2024)

Objectif 2 : l'entrepreneuriat « étudiant »

PEPITE-LR vise à contribuer au développement de l'esprit d'entreprendre chez le plus grand nombre d'étudiants, du néo-bachelier au doctorant. Près de 100 000 étudiants potentiels sont concernés via de nombreuses manifestations et actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement.

Afin de tenir compte des orientations du plan Esprit d'Entreprendre lancé en mai 2019 par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'accent est mis sur les actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire, et l'accompagnement des Étudiants-Entrepreneurs sous Statut National Étudiant-Entrepreneur a été renforcé. Dans le prolongement des actions menées jusque-là, les actions sur les sites de Perpignan (et notamment les antennes de Narbonne et Carcassonne) et Nîmes sont confortées ainsi que celles à destination des IUT. Un effort particulier est engagé à l'égard de l'entrepreneuriat féminin.

Indicateur 7 : Consolidation de l'entrepreneuriat étudiant

- Nombre de participants aux actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat
- Nombre de d'étudiants candidats au Diplôme Etudiant-Entrepreneur (D2E)
- Nombre d'étudiants ayant acquis le statut d'étudiant-entrepreneur

Objectif 3 : la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

Si la spécificité des universités est la production des savoirs par leurs activités de recherche et la transmission des connaissances dans le cadre de leurs formations, la coordination territoriale Occitanie Est s'inscrit grandement dans le développement de la stratégie nationale de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, en ses murs mais également hors ses murs, vers l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Avec un tropisme fort vers les Villes Universitaires d'Equilibre (VUE), la coordination territoriale à une volonté de structuration de ses nombreuses actions et projets intersites en matière de culture scientifique, pour une irrigation plus prégnante des territoires hors métropoles, un gommage des inégalités départementales, avec une mise en avant des complémentarités et synergies internes.

En partenariat étroit avec les organismes de recherche, le CCSTI, les associations, centres culturels, ou institutions publiques et privées, la coordination souhaite d'une voix amplifier les interactions université-science-société pour une transmission et un partage des savoirs auprès de toutes et tous. Elle ambitionne le développement d'actions conjointes et leur structuration par la mise en place d'un groupe de travail comprenant différents référents nommés et issus de chaque université. Cette orientation s'illustrera notamment par la création d'une chaîne « YouTube » commune dédiée à la diffusion de la culture scientifique, ou par des actions conjointes de formation à la médiation scientifique.

Il s'agit également d'amplifier nos actions en fédérant et dynamisant nos actions existantes et futurs projets pour interagir d'une même voix sur plusieurs axes :

- la diffusion des connaissances et des savoirs scientifiques auprès du plus grand nombre ;
- le renforcement des liens établissements scolaires-universités pour susciter des appétences pour les métiers scientifiques et techniques auprès des jeunes publics ;
- le développement des échanges, des partenariats pour des actions co-construites ;
- la formation à la diffusion des savoirs (étudiants en licence, master, et doctorants).

Indicateur 8 : Diffusion de la CSTI

- Nombre de formats numériques créés et diffusés sur la chaîne « YouTube » de la coordination dédiée à la diffusion des actions de culture scientifiques
- Nombre total de visionnage des vidéos de la chaîne « YouTube » de la coordination dédiée à la diffusion de la culture scientifique
- Nombre de doctorants (par cohorte) ayant suivi une formation à la médiation scientifique

Jalon 6 : Bilan des actions communes de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (2024)

Objectif 4 : Partage des usages du numérique

Le développement du numérique dans l'ensemble des établissements de l'Occitanie Est s'est déroulé de manière différente selon les établissements avec une grande accélération à partir de mars 2019. L'usage du numérique est maintenant très démocratisé dans les établissements que ce soit au niveau de la simplification administrative, des innovations pédagogiques et de l'informatique scientifique (gestion et exploitation de données diverses dont celles de la recherche, simulation numérique).

Chaque établissement déploie sa stratégie numérique selon des modalités, des vitesses qui lui sont propres. Cependant, dans le cadre de la politique de site, les établissements se rejoignent dans le partage des expériences, savoir-faire et bonnes pratiques qui est essentiel dans un domaine en perpétuelle transformation. Il s'agira de mettre à profit collectivement les expériences diverses acquises au cours du dernier contrat et plus particulièrement lors de la crise sanitaire depuis 2020. Cette démarche pourra notamment s'appuyer sur les projets numériques financés via le fond d'amorçage.

Le projet PROMÉTHÉE (PaRcOurs Mutualisés ET Hybrides entre Etablissements d'Equilibre) a pour but de construire une innovation pédagogique commune aux universités de Perpignan et Nîmes, semblables à bien des égards. Il s'agit d'utiliser la crise pour créer, modifier en profondeur les méthodes d'enseignement et les rendre plus efficaces et adaptables ; une agilité bénéfique pour la formation d'une nouvelle génération d'étudiants mais aussi pour les entreprises du territoire via la formation continue.

Un double objectif anime ce projet d'avenir :

- Renforcer les apprentissages des étudiants en augmentant le temps de travail, les ressources et les interactions avec les étudiants.
- Proposer des parcours flexibles et personnalisés aux étudiants en formation initiale et continue dans une double logique, diplômante et qualifiante.

Concrètement, le projet Prométhée vise à accompagner la transformation de l'enseignement présentiel classique en enseignement distanciel proposant toutes les séances à distance ou en enseignement hybride alternant séances présentielles et distancielles asynchrones accompagnées par l'enseignant voire synchrones. Parce qu'elle est la pierre angulaire de ce projet, la formation des équipes pédagogiques des

deux universités à l'hybridation des formations et des enseignements sera un volet capital dans la réussite de ce projet.

Jalon 7 : Développement des pratiques numériques
- Bilan de l'action Prométhée

III. Mise en œuvre du contrat

Chaque année, les services du ministère et la Coordination Territoriale Occitanie Est réaliseront un bilan des indicateurs et des jalons de ce contrat selon des modalités qui seront établies tous les ans.

IV. Récapitulatif des indicateurs et des jalons

INDICATEURS	Valeur 2020	Valeur 2021	2022	2023	2024	2025	Cible 2026
AXE 1. FAVORISER LE MAILLAGE TERRITORIAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
1. Evolution du nombre d'étudiants universitaires du site inscrits dans les Villes universitaires d'équilibres							
- Nombre d'étudiants inscrits dans les Villes universitaires d'équilibres de type (1)	14 975	<i>Transmission données en mars</i>					15 589
- Taux d'étudiants du site inscrits dans les Villes universitaires d'équilibres de type (1)	19%	<i>Transmission données en mars</i>					19%
- Nombre d'étudiants inscrits dans les Villes universitaires d'équilibres de type (2)	2 697	<i>Transmission données en mars</i>					2 815
- Taux d'étudiants du site inscrits dans les Villes universitaires d'équilibres de type (2)	3%	<i>Transmission données en mars</i>					3%
- Nombre d'étudiants inscrits dans les Villes universitaires d'équilibres de type (3)	751	<i>Transmission données en mars</i>					789
- Taux d'étudiants du site inscrits dans les Villes universitaires d'équilibres de type (3)	1%	<i>Transmission données en mars</i>					1%
2. Evolution des étudiants inscrits dans les campus connectés							
- Nombre d'étudiants inscrits dans les campus connectés	24	35					180
AXE 2. PLACER L'ETUDIANT AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE SITE							
3. Evolution des actions de santé et de prévention							
- Nombre de dispositifs structurants communs de prévention réalisés au niveau du site et associant au moins 2 établissements du site (campagne d'information pour l'accès à la santé, création d'une cellule d'appel, etc.)	0	0					3
- Nombre d'étudiants pris en charge par les services de santé universitaires du site	11 905*	11 907*					12 000
4. Développement des relations entre les campus							
- Nombre d'actions de vie étudiante dupliquées ou mutualisées (associant au moins 2 établissements du site)	-	3					12
AXE 3. FAVORISER LA VISIBILITE ET L'ATTRACTIVITE DU SITE A L'INTERNATIONAL							
5. Développement de l'internationalisation du site							

* Hors Données UPVD

- Part des étudiants internationaux inscrits : en L, parmi l'ensemble des étudiants inscrits en L (L et L PRO) au niveau du site	9,3%	10,1%					10%
en M, parmi l'ensemble des étudiants inscrits en M au niveau du site	18,8%	17,7%					19%
- Part des doctorants internationaux sur l'ensemble des étudiants en D au niveau du site	37,7%	37,2%					38%
AXE 4. POURSUIVRE LES ACTIONS DE POLITIQUE DE SITE							
6. Actions mutualisées inter et pluridisciplinaires émanant de la MSH Sud et traduisant une coopération scientifique entre les établissements du site							
- Nombre de projets mutualisés émanant de la MSH Sud et associant au moins 2 établissements du site	14	14					14
7. Consolidation de l'entrepreneuriat étudiant							
- Pourcentage d'étudiants du site participant aux actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat ¹ <i>¹ % au cours de leur formation</i>	6%	25%					50%
- Pourcentage d'étudiants du site candidats au D2E ² <i>² % hors D2E inscrits dans les établissements non membres de la CTOE</i>	0,08%	0,08%					0,11%
- Nombre d'étudiants du site ayant acquis le statut d'étudiant-entrepreneur	146	184					230
8. Diffusion de la CSTI							
- Nombre de formats numériques créés et diffusés sur la chaîne « YouTube » de la coordination dédiée à la diffusion des actions de culture scientifique	-	27					65 ¹
- Nombre total de visionnage des vidéos de la chaîne « YouTube » de la coordination dédiée à la diffusion de la culture scientifique	-	1 800					24 900 ²
- Nombre de doctorants (par cohorte) ayant suivi une formation à la médiation scientifique : <i>Nombre de doctorants ayant suivi la formation « Partages de sciences » en fonction de l'établissement d'affectation</i>	-	12					16
<i>Nombre de doctorants ayant suivi les actions et formations des Collèges Doctoraux (MT180, 3MT, formations...) :</i>	30	37					40

¹ Estimation faite sur la base du nombre de publication de vidéos en 2022 avec une vidéo par semaine (52 vidéos), une série spéciale fête de la science (5 vidéos) et des formats en direct (8 lives)

² Estimation faite sur la base du nombre de vues en 2022 avec une augmentation de 20% par an

JALONS	2021	2022	2023	2024	2025	2026
AXE 1. FAVORISER LE MAILLAGE TERRITORIAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR						
1. Elaboration d'une feuille de route relative au développement des structures et services de vie étudiante dans les Villes universitaires d'équilibre (2023)			X			
AXE 2. PLACER L'ETUDIANT AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE SITE						
2. Point d'étape sur la réalisation des évènements communs à au moins deux établissements du site (2022)		X				
AXE 3. FAVORISER LA VISIBILITE ET L'ATTRACTIVITE DU SITE A L'INTERNATIONAL						
3. Bilan des actions communes initiées par le comité attractivité et rayonnement international de la coordination territoriale (2024)				X		
AXE 4. POURSUIVRE LES ACTIONS DE POLITIQUE DE SITE						
4. Signature d'une convention d'association de L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier (ENSAM) à la coordination territoriale (2021)	X					
5. Bilan des actions communes initiées par le comité formation de la coordination territoriale (2024)				X		
6. Bilan des actions communes de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (2024)				X		
7. Bilan de l'action Prométhée (2023)			X			

Fait à Paris, le

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Sylvie Retailleau	Le président de l'université de Nîmes Benoît Roig
Le président de l'université de Montpellier Philippe Augé	La présidente de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 Anne Fraïsse
Le directeur de l'Ecole nationale supérieure de Chimie de Montpellier Pascal Dumy	Le président de l'université de Perpignan Via Domitia Yvan Auguet

En partenariat avec les organismes de recherche :

Le président-directeur général du XX XX	Le président-directeur général du XX XX
Le président-directeur général du XX XX	

ANNEXES

JALON 4 : Signature d'une convention d'association de L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier (ENSAM) à la coordination territoriale (2021)



CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT

Entre d'une part

L'Université de Perpignan Via Domitia,
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
dont le siège est situé 52 Av. Paul Alduy, 66100 Perpignan
représentée par son Président, M. Yvan AUGUET
Ci-après dénommée l'«UPVD»

L'Université de Nîmes,
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social se situe rue du docteur
Georges Salan – 30000 Nîmes,
N°SIRET 130 003 759 000 11,
Représenté par son Président, M. Benoit ROIG
Ci-après désigné par l'«Établissement »

L'Université de Montpellier,
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social se situe 163 rue Auguste
Broussonnet – 34090 Montpellier,
N°SIRET 130 020 548 000 17,
Représenté par son Président, M. Philippe AUGÉ
Ci-après désigné par l'«Établissement »

L'Université Paul-Valéry Montpellier 3,
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social se situe route de Mende –
34090 Montpellier,
N°SIRET 193 410 891 000 17,
Représenté par sa Présidente, Mme Anne FRAÏSSE
Ci-après désigné par l'«Établissement»

Et d'autre part

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier
Établissement public administratif d'enseignement supérieur
Domiciliée : 179, rue de l'Espérou – 34093 Montpellier Cedex 5
représentée par sa Directrice par intérim, Lisette VIEIRA
Ci-après dénommée l'«ENSAM»

ba LV YA



Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu le chapitre II de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-1599 du 31 décembre 2019 portant dissolution de l'établissement public à caractère scientifique, culturel, et professionnel « Languedoc-Roussillon Universités » ;

Vu ensemble l'arrêté du 11 décembre 2019 portant approbation d'une convention de coordination territoriale et de la convention de rapprochement d'universités (ou de coordination territoriale).

PREAMBULE

L'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier (ENSAM) est une des vingt écoles nationales habilitées à délivrer le diplôme d'études en architecture sous la double tutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur et la recherche. L'ENSAM propose différents programmes en formation initiale et en formation continue ainsi que de la recherche à travers ses deux laboratoires. Bien implantée sur le territoire, elle se veut un lieu ressource pour ses partenaires. Une autre de ses missions est la sensibilisation à l'architecture auprès du plus grand nombre à laquelle elle participe à travers expositions et conférences.

L'ENSAM, membre associé de la COMUE LRU jusqu'au 31 décembre 2019, bénéficiait d'une convention-cadre lui donnant accès à différents services et activités gérés par la COMUE LRU. La dissolution de cette dernière le 31 décembre 2019 a rendu nécessaire, pour que l'ENSAM puisse continuer à bénéficier de ces services dans le cadre de la politique de site, la mise en œuvre de la présente convention-cadre.

L'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, a ouvert de nouvelles perspectives favorisant des coopérations en mode plus agile.

Les quatre universités et l'ENSCM ont fait le choix de signer la convention de rapprochement (ou de coordination territoriale) avec une gouvernance collégiale, sans chef de file, fondée sur leur égale représentation.

Cette convention leur permet de coordonner leurs actions et de mutualiser leurs moyens dans le cadre d'un projet partagé de coordination territoriale. Ils se sont ainsi engagés à poursuivre et amplifier les actions précédemment portées par la ComUE LRU, à mettre en œuvre des actions nouvelles et à faire vivre le rapprochement sous la forme d'une coordination régulière de leurs missions de formation et d'insertion professionnelle, de recherche et d'innovation, d'internationalisation et de vie de campus.

II. EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre les différentes parties afin de donner accès à l'ENSAM à certains services mutualisés proposés par les Universités, en contrepartie d'une participation financière versée par l'ENSAM à l'UPVD dans le cadre du projet partagé de coordination territoriale avec les 4 universités et l'ENSCM.

La présente convention prévoit les modalités d'organisation et d'exercice des compétences partagées entre les établissements.

Les partenaires s'engagent sur des principes de coopération et sur des engagements réciproques décrits dans la présente convention-cadre et des avenants annuels sont établis pour préciser les objectifs, les moyens mis en œuvre par les deux parties.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'ENSAM s'engage à participer au financement des services mutualisés, au moyen d'une participation financière versée à l'UPVD pour le compte des universités dans le cadre de la nouvelle politique de site.

L'ENSAM signifie son accord pour le respect des engagements suivants :

Devoir de transparence : l'ENSAM s'engage à communiquer à l'UPVD toute information pertinente dans le cadre de ce partena-

BR UV YA



Principe de coopération loyale : L'ENSAM prend toute mesure générale ou particulière propre à assurer l'exécution des obligations résultant de la convention. Elle facilite l'accomplissement par les universités de leur mission et s'abstient de toute mesure susceptible de mettre en péril la réalisation des objectifs définis par la politique de site.

Dans ce partenariat, l'ENSAM participe aux actions et bénéficie des services déployés par les Universités dans le cadre du projet partagé de coordination territoriale.

Chaque Université, selon ses responsabilités respectives, s'engage à donner accès à l'ENSAM et ses étudiants à l'ensemble des services ou des activités suivantes :

2-1 Université de Montpellier :

– Centre de Soins Universitaire (CSU) de Montpellier

Le Centre de Soins Universitaire permet aux étudiants :

- d'avoir accès à des consultations de médecine générale, gynécologie et soutien psychologique ;
- de prendre rendez-vous avec des médecins généralistes, spécialistes (gynécologues, etc.) et paramédicaux (psychologues, etc.) ;
- de bénéficier d'une prise en charge à 100% (aucune avance de frais sur présentation de la carte étudiante, la carte vitale et l'attestation de mutuelle complémentaire) ;
- d'être accompagné par un médecin conseil (dont le rôle est de répondre aux demandes des étudiants, de les orienter vers les structures les mieux adaptées à leur situation, de travailler en lien étroit avec les assistantes sociales en particulier pour le suivi du parcours de santé) ;
- d'avoir accès à un parcours de soins adaptés à leurs besoins particuliers.

2-2 Université Paul Valéry Montpellier 3

– Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier Sud (MSH-Sud) :

L'ENSAM est associée et peut participer aux différentes activités développées par la MSH-Sud.

- Dans le cadre de la Politique des données, l'ENSAM aura accès à :

- l'Action « Numerev » valorisation des ressources existantes
- la Mission « science ouverte » accès au patrimoine numérique

– Service d'Accueil International des Étudiants et des Chercheurs (SAIEC)

Accès à la plateforme d'accueil multiservices pour les étudiants et chercheurs internationaux de l'ENSAM:

- Guichet unique pour la délivrance des titres de séjour.
- Centre de services EURAXESS Languedoc-Roussillon pour Doctorants/Scientifiques-Chercheurs/Conjoints: Faciliter la préparation de leur arrivée et simplifier leur installation grâce à un accompagnement individualisé.
- Parrainage International: un dispositif d'accueil personnalisé COMUE LRU/CROUS pour les étudiants internationaux nouvellement arrivés. Des étudiants français ou étrangers bénévoles (marraines/parrains) contactent puis accueillent, accompagnent et guident leurs filleuls (en mobilité individuelle ou en programme d'échanges) pour une intégration réussie sur leur lieu d'études et dans la ville.
- Aide à la recherche d'un logement : le P.H.A.R.E est un dispositif du CROUS de Montpellier en septembre et octobre pour les étudiants internationaux (non éligibles aux logements CROUS), interface avec les bailleurs privés.
- Guide pratique "Étudier à Montpellier/Nîmes/Perpignan" (Français/Anglais) à destination des étudiants internationaux (convention COMUE LRU/CROUS).
- **Opération Campus**
En fonction des propositions émises par l'ENSAM ou par l'équipe Opération Campus, l'Opération Campus peut offrir à l'ENSAM la possibilité d'expertises en matière d'ingénierie patrimoniale ou d'études.
L'ENSAM pourra proposer, dans une optique de formation, la participation de ses étudiants à ces activités.

2-3 Université de Perpignan Via Domitia :

BR W YA



– **Pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat Languedoc-Roussillon (PEPITE-LR)** dont le rôle est de promouvoir la culture entrepreneuriale auprès des étudiants, de les pré-accompagner dans leur projet de création ou de reprise d'entreprise, de leur présenter l'entrepreneuriat comme vecteur d'insertion professionnelle et ainsi favoriser la création d'entreprises.

Accueil d'étudiants-entrepreneurs de l'ENSAM au sein de PEPITE-LR.

2-4 Université de Nîmes :

– **Collège doctoral LR et politique de formation doctorale commune.**

Accueil des doctorants et post-doctorants de l'ENSAM dans les différentes activités de ce collège doctoral pour l'insertion professionnelle des doctorants, en soutien de 5 écoles doctorales de l'Académie de Montpellier.

ARTICLE 3 - FONCTIONNEMENT DU PARTENARIAT

Un avenant à la présente convention-cadre précisera chaque année, le montant de la participation financière demandée à l'ENSAM par l'UPVD au nom et pour le compte des établissements partenaires de la Coordination territoriale.

La cellule d'appui de la Coordination, gérée par l'Université Perpignan Via Domitia, pilotera et mettra en œuvre la convention pour le compte des 4 établissements universitaires en charge des services faisant l'objet de la présente convention.

Chaque Université s'engage, pour les services dont elle est chargée, à communiquer à l'ENSAM, via la cellule d'appui de la Coordination territoriale :

La synthèse des bilans d'évaluation qualitative et quantitative réalisés par les services cités à l'art 2 de la présente convention, au plus tard le 30 juin de l'année universitaire.

Chaque Université s'engage, pour les services dont elle est chargée, à utiliser la cotisation aux seules fins des missions d'intérêt général que ces actions représentent et dans le strict respect de la présente convention.

ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention-cadre de partenariat est établie pour une durée de 3 ans et pourra faire l'objet d'un renouvellement par reconduction expresse. Cette convention prend effet à la date de sa signature.

Toute modification à la présente convention doit recevoir l'aval des cinq partenaires et fera l'objet d'un avenant.

Un avenant financier annuel sera établi entre l'UPVD et l'ENSAM, pour un an à compter de la date de signature. Il sera établi en année civile.

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

La Coordination territoriale s'engage à indiquer le partenariat avec l'ENSAM sous forme littéraire ou sous forme de logo, sur des documents de communication et tout outil diffusé auquel aura participé l'ENSAM tant sous forme financière, humaine ou autres.

L'ENSAM s'engage à indiquer son partenariat avec la Coordination territoriale et les Universités membres, sous forme littéraire ou sous forme de logo, sur toute action de communication afférente aux services faisant l'objet de la présente convention.

Pour toute utilisation prévue par la présente convention, chacune des parties s'engage à respecter la charte et les éléments graphiques qui lui seront communiqués par l'autre partie.

ARTICLE 6 – MODIFICATIONS DE LA CONVENTION-CADRE

Toute modification apportée à la présente convention-cadre par l'une ou l'autre partie fera l'objet d'un avenant précisant les nouvelles modalités.

ARTICLE 7 – RESPECT MUTUEL

Chacune des parties s'engage à ne pas nuire à l'image, à la réputation et au prestige de la partie cocontractante.

BR LV YA



ARTICLE 8 – MODALITES DE RESILIATION

La présente convention peut être dénoncée par écrit par l'une ou l'autre des Parties avec un préavis de trois (3) mois avant la date d'expiration désirée par pli recommandé avec avis de réception.

L'éventuelle résiliation de la convention n'interrompt toutefois pas les actions déjà engagées et en cours d'exécution, qui devront en tout état de cause être achevées.

ARTICLE 9 – COMPETENCES JURIDICTIONNELLES

La présente convention est régie par le droit français.

Les parties conviennent de tout mettre en œuvre pour régler à l'amiable les conflits liés à l'exécution de la présente convention. À défaut d'accord amiable entre les parties, le litige pourra être porté devant la juridiction compétente.

ARTICLE 10 - ANNEXES

Est annexée à la présente convention, le document ci-après :

- Annexe 1 : Avenant financier 2021 entre l'UPVD et l'ENSAM

Fait à Montpellier, le 25 mai 2021 en cinq exemplaires originaux dont un remis à chacune des parties.

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier
La Directrice par intérim


Lisette VIEIRA*
ENSAM
École nationale supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

L'Université de Perpignan Via Domitia
Le Président,


Yvan AUGUET*


L'Université de Nîmes,
Le Président,


Benoit ROUX*


L'Université de Montpellier
Le Président,


Philippe AUGÉ*


L'Université de Paul-Valéry Montpellier 3
La Présidente,


Anne FRAISSE*


*Signer et parapher chaque page

BR LV YA

JALON 2 : Point d'étape sur la réalisation des événements communs à au moins deux établissements du site (2022)

Dès 2021, la CTOE soutenue par la Région Occitanie et le CROUS de Montpellier-Occitanie a mis en place l'appel à projets « vie étudiante dans les villes universitaires d'équilibre d'Occitanie Est ». Cet appel à projets vise à soutenir, grâce aux fonds CVEC des établissements et du CROUS et l'appui de la Région, la construction de projets collectifs inter-établissements dans les villes universitaires d'équilibre afin de renforcer la vie étudiante ainsi que l'attractivité de ces villes. Parmi les projets lauréats des AAP 2021 et 2022, plusieurs projets concernent la réalisation des événements :

- « Concours photo prise de VUE » (2021), porté par l'UPVD en partenariat avec Unîmes et l'UM, et avec comme périmètre les huit VUE d'Occitanie Est.
- « Béziers Live 2022 » et « Festival du Fantastique de Béziers » (2022), événements portés par l'IUT de Béziers (UM) en partenariat avec le Centre du Guesclin (UPVM3) ciblant tous les étudiants du site de Béziers.
- « Journée d'accueil des étudiants sétois » (2022), porté par l'IUT de Montpellier-Sète (UM) et ciblant tous les étudiants du site de Sète.
- « Nîmes en Rose » (2022), porté par une association étudiante de la Faculté de Médecine du site de Nîmes (UM) en partenariat avec d'autres associations étudiantes nîmoises de l'UM et d'Unîmes et ciblant tous les étudiants du site de Nîmes.

Le travail en cours de construction des feuilles de route ESRI locales, devrait amplifier la mise en place d'un plus grand nombre d'événements inter-établissements.